

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3488

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie associative - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations oeuvrant pour l'engagement et la citoyenneté - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Florestan Groult

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3488**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie associative - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations oeuvrant pour l'engagement et la citoyenneté - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Le secteur associatif métropolitain représente plus de 30 000 associations actives sur son territoire et emploie plus de 54 000 salariés. La Métropole est riche de ces acteurs, lieux de réalisations individuelles et collectives, leviers d'émancipation, qui permettent la coproduction de savoir, l'apprentissage du collectif, et renforce les capacités à penser et à agir sur le monde.

Par délibération du Conseil n° 2023-1737 du 26 juin 2023, la Métropole a approuvé les orientations de la politique métropolitaine en direction de la vie associative pour la période 2023-2026. Elle a pour ambition de réaffirmer et de renforcer son rôle d'accompagnement de la vie associative et, par ailleurs, de mener une réflexion visant à reformuler son soutien aux actions d'engagement des citoyens au service du collectif.

Le dispositif engagement et citoyenneté présenté dans la présente délibération vise à encourager les projets associatifs dont l'objet est de contribuer à la diffusion d'une culture de l'engagement et de l'esprit citoyen dans la société.

Les associations sont un lieu de vitalité démocratique, d'acquisition de compétences individuelles et collectives, d'expérimentation et d'innovation sociale. Elles sont également vectrices d'inclusion sociale. Certaines s'emploient à éveiller la conscience citoyenne, le libre arbitre et le pouvoir d'agir des habitants et à diffuser les valeurs du vivre ensemble et de l'engagement au service de la société, à travers leur projet associatif ou des projets spécifiques.

Le dispositif engagement et citoyenneté vise plus précisément à répondre aux enjeux suivants :

- participation citoyenne active : les projets qui encouragent la participation active des citoyens dans des actions visant à renforcer leur compréhension des structures sociales et à les inciter à s'engager dans des débats et des actions civiques tout en soutenant la défense des droits sociaux et syndicaux,

- éducation à la pensée critique : les projets qui favorisent l'éducation à la pensée critique en utilisant des méthodes éducatives interactives et participatives, permettant aux citoyens de discerner la désinformation tout en renforçant leurs intentions de transformation en faveur de plus de justice sociale et environnementale,

- sensibilisation à l'information : les projets qui incluent des activités visant à sensibiliser les citoyens à la désinformation, à la manipulation médiatique tout en renforçant la vigilance contre les menaces qui peuvent saper les valeurs démocratiques, les droits sociaux et syndicaux,

- promotion de l'engagement choisi et du bénévolat : les initiatives qui promeuvent un bénévolat d'engagement choisi.

II - Propositions de soutien aux acteurs de l'engagement et de la citoyenneté

1° - Mouvement pour une alternative non-violente - groupe de Lyon (MAN-Lyon) à Lyon 5ème

L'association MAN-Lyon a pour but de promouvoir une culture de non-violence, en particulier dans l'éducation, le social, la solidarité internationale et la défense de l'environnement, en proposant des réflexions, des formations et des actions comme la Quinzaine de la non-violence et de la paix, ou des actions de sensibilisation dans les collèges, en vue de favoriser le développement d'une société juste et solidaire.

L'association a noué de nombreux partenariats avec, entre autres, les Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Jean Macé, Neuville-sur-Saône, Saint-Just, les cinémas Rex à Neuville-sur-Saône, Gérard Philippe à Vénissieux, le collectif Jai Jagat, les associations Alternatiba, Ecosila. Cette année, les ont rejoints : l'Institut Lumière, le cinéma Opéra à Lyon 1^{er}, l'institut de création et animation numériques et l'observatoire des armements.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 7 000 € au profit de l'association MAN-Lyon.

En 2023, la 12^{ème} édition de la Quinzaine de la non-violence et de la paix a eu pour thème : La non-violence, ça marche ! avec, comme fait marquant, le 40^{ème} anniversaire de la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983, initiée à Vénissieux par des jeunes de SOS Avenir Minguettes et soutenue par le MAN-Lyon et l'association La Cimade. Cet évènement a eu lieu du 21 septembre au 2 octobre 2023 avec différentes animations organisées à cette occasion : films, débats, soirées culturelles, ateliers, colloque. 580 personnes ont participé à la Quinzaine, contre 496 personnes en 2022.

Parmi ses autres actions, depuis 2013, l'association a développé une action de médiation nomade qui consiste à aller à la rencontre des jeunes, dans les quartiers politiques de la Ville. En 2023, MAN-Lyon a réalisé 36 soirées dans les communes de Vaulx-en-Velin, de Saint-Fons et sur trois arrondissements de Lyon (5ème, 8ème, puis 7ème). Durant l'année, l'association est intervenue pour l'entreprise sociale pour l'habitat (ESH) Alliade habitat dans deux quartiers de Vaulx-en-Velin, à Vénissieux et à Saint-Priest. La médiation nomade se donne pour objectif de diminuer les tensions dans les quartiers et prévenir des éventuelles rixes.

En 2024, MAN-Lyon souhaite renforcer, d'une part, ses interventions lors des soirées de médiation nomade hors été (aujourd'hui à hauteur d'une cinquantaine d'interventions en été), en quartier politique de la Ville et, d'autre part, développer des ateliers dans le cadre de son centre de ressources pour une éducation non violente. Elle envisage également de recruter de nouveaux bénévoles et d'assurer leur suivi afin d'être en mesure de répondre à toutes les sollicitations, notamment à Givors par exemple, pour l'ESH Alliade habitat.

Le budget prévisionnel de l'association MAN-Lyon pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	12 242	ventes	25 700
autres charges	10 300	fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)	5 000
autres services extérieurs	8 410	Métropole	7 000
impôts et taxes	300	État	25 000
charges de personnels	64 710	Ville de Lyon	7 500
autres charges de gestion	6 000	collecte de dons Non Violence XXI	3 000
dotation d'amortissement	3 000	autres	6 000
contributions volontaires en nature	22 000	autres produits gestion	8 200
résultat	500	reprise de provision	5 068
		contributions volontaires en nature	22 000
		autres subventions	13 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
Total	127 468	Total	127 468

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € au profit de l'association MAN-Lyon dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, éducation à la pensée critique, promotion de l'engagement choisi et du bénévolat).

2° - Le 44 la Maison des passages à Lyon 5ème

L'association a pour objet l'ouverture d'un espace de débats, rencontres et expositions. Elle fait vivre un lieu et un projet culturel consacrés aux dialogues interculturels, à la valorisation de la diversité, avec des principes d'égalité et de fraternité.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 6 000 € au profit de l'association le 44 la Maison des passages.

En 2023, l'association le 44 la Maison des passages a organisé des actions culturelles pour aller à la rencontre de publics diversifiés à l'échelle de la Métropole avec une volonté de développer des liens et des collaborations entre partenaires dans le cadre d'un lieu interculturel ouvert à tous les publics. Ces événements se sont tenus sur les communes de Lyon, Vénissieux, Saint-Just, Vaulx-en-Velin ou Villeurbanne. L'association a poursuivi des réflexions, notamment dans le cadre des rencontres et conférences perspectives antiracistes et postcoloniales.

Pour 2024, l'association souhaite poursuivre et élargir davantage ses partenariats pour renforcer son ancrage territorial au sein de la Métropole et proposera entre autres événements, une soirée autour du livre Dialogues en Humanité qui rend compte d'une aventure citoyenne, avec la participation de Muriel Scibilia, autrice et journaliste, qui a dirigé le service de l'information d'une des agences des Nations-Unies, Christian Delorme, grand témoin en tant que participant à la marche pour l'égalité et contre le racisme et Élixa Boutin, anthropologue qui réalise des actions citoyennes avec les enfants et les jeunes des quartiers du 5ème arrondissement de Lyon.

Le budget prévisionnel de l'association le 44 la Maison des passages pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	32 200	cotisations	1 600
services extérieurs	18 800	ventes de produits finis, prestations de services	32 670
autres services extérieurs	27 180	État	24 000
impôts et taxes	300	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	6 000
charges du personnel	43 090	Métropole	6 000
dotations aux amortissements, provisions, engagements à réaliser, sur ressources affectées	200	autres subventions	9 000
autres charges de gestion courante	500	Ville de Lyon	38 000
contributions volontaires en nature	45 000	Département du Rhône	5 000
		contributions volontaires en nature	45 000
Total	167 270	Total	167 270

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de l'association le 44 la Maison des passages dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, sensibilisation à l'information).

3° - Possible à Lyon 3ème

L'association Possible agit, depuis neuf ans, pour mieux faire comprendre l'univers pénal et carcéral aux citoyens et recréer du lien entre les personnes condamnées et la société. Les objectifs sont de favoriser, pour ce public cible, un retour durable et sans récidive à la vie sociale et de faciliter leur réinsertion professionnelle.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 6 000 € au profit de l'association Possible.

En 2023, afin de permettre aux citoyens de comprendre le fonctionnement et les enjeux de la justice pénale en favorisant le pouvoir d'agir, elle a organisé 25 événements sur l'année, soit environ deux événements par mois (apéros-justice, rendez-vous au tribunal, balade "justice", etc.). Afin de favoriser le débat, l'association Possible a également travaillé avec 27 nouvelles structures métropolitaines et hors Métropole, auprès de personnes condamnées lors des Journées nationales prison, dans le cadre du Groupe local de concertation prison. Elle a contribué à l'organisation et à l'animation de six événements sur une semaine qui ont réuni 353 personnes et mobilisé 28 intervenants.

Pour 2024, l'association souhaite poursuivre le développement de ses actions en lien avec ses partenaires et, notamment, l'Université catholique de Lyon (UCLy), des associations qui militent pour la non-violence, l'association Chrysalide, la fédération citoyens et justice et l'observatoire international des prisons. L'association va préparer la 3^{ème} édition du festival justice et prison (la précédente édition a eu lieu en juillet 2021) qui a pour but, dans le cadre d'un village associatif, d'informer sur le milieu pénal et carcéral avec des jeux et des témoignages et découvrir comment s'engager en présence d'une vingtaine de partenaires.

Le budget prévisionnel de l'association Possible pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	4 850	vente de produits/prestations de services	36 800
services extérieurs	22 253	FDVA	4 000
autres services extérieurs	102 559	ministère de l'Intérieur/Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation	25 000
charges de personnels	251 968	ministère de l'Intérieur/fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation	8 000
dotation d'amortissement	1 855	ministère de la Justice/agence du travail d'intérêt général (TIG) et de l'insertion professionnelle	35 000
contributions volontaires en nature	11 000	ministère de la Justice/direction de l'administration pénitentiaire	10 000
		Métropole	6 000
		autres subventions	10 000
		Ville de Lyon	4 000
		autres produits (aides privées, fondations, dons, cotisations)	244 685
		contributions volontaires en nature	11 000
Total	394 485	Total	394 485

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de l'association Possible dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, éducation de la pensée critique, sensibilisation à l'information).

4° - Médiatone à Lyon 1er

L'association a pour objet de créer du lien social à travers l'organisation d'évènements culturels ayant pour but l'insertion sociale des jeunes, leur ouverture d'esprit et de respect des autres. Elle accueille des jeunes en chantiers éducatifs, ou en TIG, leur donnant l'opportunité de s'investir dans des missions de bénévolat en partenariat avec d'autres structures du territoire. Elle intervient également en milieu carcéral dans le cadre d'ateliers culturels et d'aide à la réinsertion professionnelle.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 5 000 € au profit de l'association Médiatone.

En octobre 2023, l'association a organisé les rencontres Diskover proposant des conférences et des ateliers autour de la valorisation du bénévolat à destination de bénévoles déjà engagés ou qui le souhaitent, des porteurs de projets émergents et autres acteurs de la vie associative. Ces ateliers ont permis d'aborder les évolutions et typologies d'engagement, l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des bénévoles au sein des structures. D'autres thématiques ont été traitées telles que : l'animation d'une équipe bénévole, la création d'une vie associative dynamique, l'entourage professionnel d'un artiste, un tour d'horizon des métiers techniques du spectacle, la prévention en milieu festif avec la participation d'associations ayant pour champs d'action les risques auditifs, la sécurité routière, la consommation d'alcool et de produits stupéfiants et la prévention des violences sexistes et sexuelles. Les actions se sont déroulées à Lyon, Neuville-sur-Saône et Meyzieu.

Pour 2024, l'association souhaite poursuivre et développer ses actions qui ont lieu toute l'année, tant par son travail de transmission que par le renforcement des ateliers Diskover en direction des bénévoles et associations.

L'association envisage d'une manière constante de prolonger son activité avec, pour horizon, l'égalité des chances et la lutte contre tous types de discrimination. Elle continuera à accueillir tout au long de l'année, des personnes en TIG. Celles-ci sont accompagnées dans une dynamique de remobilisation dans le cadre de missions d'engagement bénévole leur permettant de découvrir des univers et horizons différents.

Parallèlement, l'association Médiatone organise une dizaine d'évènements par an (concerts et ateliers) dans les maisons d'arrêts et les centres pénitentiaires en périphérie de Lyon (maisons d'arrêt de Corbas et de Villefranche-sur-Saône, centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier, établissement pour mineurs de Meyzieu). Les interventions se déroulent en deux temps : des ateliers de pratique artistique puis, un concert devant une cinquantaine de détenus. Ces ateliers et concerts ont pour but de créer du lien avec l'extérieur, d'offrir une possibilité d'expression et de favoriser les rencontres. Un temps d'échange, de réflexion et de partage a lieu avec les participants pour évoquer les pratiques artistiques, mais aussi, de parler des conditions de vie en détention et de leurs projets à la sortie de prison.

Le budget prévisionnel de l'association Médiatone pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	62 800	activités	2 490 100
autres achats non stockés	744 600	subventions État contrat aidé	52 062
services extérieurs	754 600	Région AuRA	40 000
autres services extérieurs	363 850	Métropole	8 000
charges du personnel	811 099	autres subventions	27 000
impôts et taxes	186 500	Préfecture médiation	5 000
autres charges de gestion	28 813	Ville de Lyon - fonctionnement	40 000
quote-part résultat co-productions	5 000	Lyon - actions (DDT, Forum pour l'emploi, EG indé)	20 300
emplois des contributions volontaires en nature	100 000	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - actions prisons	3 300
		Mairies diverses	5 000
		Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique - actions RPK	6 000
		Ville de Villeurbanne - actions RPK	15 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
		Centre national de la musique (CNM) - actions RPK, diffusion	110 000
		Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) - actions prisons, ateliers	14 000
		Direction départementale et régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - actions prisons, etc.	3 500
		CNM Booking	20 000
		quote-part résultat co-productions	45 000
		produits financiers et exceptionnels	53 000
		contributions volontaires en nature	100 000
Total	3 057 262	Total	3 057 262

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Médiatone dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, participation citoyenne active).

5° - Les cités d'or à Lyon 1er

Les cités d'or est une association d'éducation populaire qui a pour but de favoriser l'inclusion sociale du plus grand nombre, notamment les jeunes et les personnes marginalisées, à travers l'identification et la diffusion des compétences et savoir-faire de chacun. Elle participe au développement d'une conscience citoyenne par ses actions de sensibilisation auprès de jeunes adultes en rupture scolaire ou sociale. L'association développe le projet intitulé Les écoles buissonnières proposant des parcours d'autonomie et de citoyenneté en direction de jeunes âgés de 16 à 25 ans engagés dans différentes structures d'accueil du territoire (centres sociaux, MJC, missions locales).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 10 000 € au profit de l'association Les cités d'or.

En 2023, six dispositifs des écoles buissonnières ont été déployés dont cinq sur les territoires de Lyon 8ème, Lyon 9ème et Villeurbanne, ainsi qu'un dispositif expérimental à Vaulx-en-Velin, soit 56 jeunes accompagnés sur des thématiques d'engagement citoyen et leur projet d'avenir. Dans le cadre de la semaine Paroles aux jeunes proposées par le Centre régional information jeunesse en décembre 2023, les jeunes engagés des écoles buissonnières des cités d'or ont réalisé un court métrage et un rap sur le thème du regard porté sur les autres : Silence, ça juge !

En 2024, l'association souhaite mener des enquêtes participatives auprès des habitants des territoires pour recueillir leurs paroles, leurs histoires, leurs mémoires, leurs colères, leurs rêves, leurs besoins et leurs initiatives. Elle envisage également de faire équipe avec une structure partenaire des cités d'or pour l'insertion professionnelle des jeunes engagés dans les projets.

Le budget prévisionnel de l'association Les cités d'or pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	30 180	vente de produits/prestations de services	68 000
services extérieurs	27 666	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	35 000
autres services extérieurs	30 485	Agence de services et de paiement (ASP) service civique	20 000
impôts et taxes	2 500	Financement des politiques de prévention	10 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges du personnel	295 590	Caisse aux allocations familiales (CAF)	20 000
autres charges de gestion	13 899	Pacte des Solidarités	50 000
contributions volontaires en nature	32 909	Région	5 000
		Métropole	7 000
		autres subventions	18 000
		communes	10 000
		fondations	140 000
		dons	16 600
		autres produits de gestion	720
		contributions volontaires en nature	32 909
Total	433 229	Total	433 229

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € au profit de l'association Les cités d'or dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, éducation à la pensée critique, participation citoyenne active, sensibilisation à l'information).

6° - La compagnie des Passeurs de mémoires à Lyon 4ème

Depuis sa fondation, il y a 27 ans, l'association la compagnie des Passeurs de mémoires inscrit ses actions dans l'exploration de questions de société et, plus particulièrement, celles de la place des valeurs républicaines, l'intégration, la mémoire, la laïcité.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 4 000 € au profit de l'association la compagnie des Passeurs de mémoires.

En 2023, l'association a, notamment, réalisé des actions tout au long de l'année scolaire auprès des collèges, lycées, universités avec un travail préparatoire en collaboration avec les enseignants avant une représentation de la pièce Passeports pour la liberté, suivie d'un débat en présence d'un sociologue, puis de restitutions écrites des élèves.

En 2024, la compagnie souhaite poursuivre ses interventions en milieu scolaire avec son spectacle Passeports pour la liberté, en conservant sa structure initiale : au centre, la représentation suivie d'un long débat, en amont, une période préparatoire de plusieurs mois, en partenariat avec les enseignants et les élèves, en aval, un suivi polymorphe : texte et captation envoyés aux enseignants. Plusieurs centaines de jeunes (Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Villeurbanne et Lyon) seront concernés par cette action au sein de leur établissement.

Le budget prévisionnel de l'association la compagnie des Passeurs de mémoires pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	5 000	ventes	45 320
services extérieurs	1 700	État - Délégation interministérielle lutte contre le racisme	6 000
autres services extérieurs	7 754	Métropole	3 000
impôts et taxes	2 000	autres subventions	6 000
charges du personnel	90 469	Ville de Lyon	4 000
autres charges de gestion	1 500	Ville de Paris	10 000
		autres produits cotisations	270

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
		autres apports la compagnie des Passeurs de mémoires	29 610
		produits financiers	4 223
Total	108 423	Total	108 423

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association la compagnie des Passeurs de mémoires dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (éducation à la pensée critique).

7° - L'association Ça presse à Lyon 4ème

L'association Ça presse est une association d'éducation aux médias et, plus particulièrement, au dessin de presse. Elle organise depuis 2022 les Rencontres internationales du dessin de presse, le festival ça presse. Parallèlement, elle intervient dans de nombreux établissements scolaires en développant un travail de sensibilisation, notamment de prévention de la violence, d'éducation aux principes de citoyenneté à travers le dessin de presse et de pédagogie avec de nombreux ateliers spécifiques en présence de dessinateurs, de juristes, de journalistes, d'historiens et de sociologues.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 12 000 € au profit de l'association Ça presse.

En 2023, l'association a organisé la 2^{nde} édition des Rencontres internationales du dessin de presse avec la participation de dessinateurs tels que Willem, Dubouillon, Gros, Soulié, Berth, Lacombe, Cambon, Camille Besse, ainsi que des dessinateurs internationaux tels que Vladimir Kazanevsky (Ukraine), Nardi (Italie), Kap (Espagne), Christina Sampaio (Portugal) et Denis Lopatin (Russie). 11 rencontres et table-rondes (1 130 participants) en partenariat avec la Fondation Jean Jaurès et le Barreau de Lyon, des débats, des masters class ont eu lieu dans des lieux institutionnels du territoire métropolitain : bibliothèques, Hôtel de Ville de Lyon. L'exposition intitulée Et si les hommes avaient leurs règles du livre de la dessinatrice Camille Besse et du sociologue Éric La Blanche a été diffusée au sein des collèges de la Métropole.

En partenariat avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information et dans le cadre de la semaine de la presse à l'école, la grande exposition collective de l'Hôtel de Ville a accueilli plus de 900 collégiens et lycéens de la Métropole pour des visites pédagogiques. L'association a également souhaité mener des actions auprès du public adulte, notamment avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). Une dizaine de volontaires ont pu bénéficier d'une formation à l'histoire et à la lecture du dessin de presse. Par ailleurs, un autre partenariat a été mené au centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'Association lyonnaise nouvelle écoute et accompagnement de Lyon (ALYNEA), avec une résidence journalistique sur l'année.

En 2024, l'association a organisé la 3^{ème} édition des Rencontres internationales du dessin de presse du 15 au 17 mars, sous la présidence d'honneur de François Morel. Cette édition, en résonance avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, a, particulièrement, interrogé le sport et son environnement : du green washing au sport washing, la médiatisation du sport féminin, le sport terrain d'engagement, sport et combats historiques, la place des stades dans les cultures populaires. Parmi les animations proposées, plusieurs rencontres et ateliers ont été prévus à destination des plus jeunes, afin de découvrir le monde des médias et du dessin de presse (ateliers d'imprimerie, dessins sur tables lumineuses, Badg'it). L'exposition collective qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Lyon durant le festival a accueilli 8 300 visiteurs et participants. Celle-ci a été prolongée du 18 au 22 mars et a accueilli 1 093 scolaires pour des visites pédagogiques dans le cadre de la semaine de la presse et des médias dans l'école.

Le budget prévisionnel de l'association Ça presse pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	3 000	ventes de produits finis	24 500
location technique	1 000	État - FDVA	5 000
scénographies	9 000	DRAC	5 000
frais de fonctionnement	2 000	Consulats	10 000
hébergement	4 700	Ville de Lyon	20 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
restauration	5 000	Métropole - relations internationales	5 000
déplacements	6 000	Métropole - vie associative engagement citoyenneté	15 000
frais de communication	6 000	communication	2 000
prestations	27 400	partenaires privés	4 000
charges du personnel	26 400		
Total	90 500	Total	90 500

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Ça presse dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (sensibilisation à l'information).

8° - L'association Initiatives en économie sociale et solidaire (IESS) à Vénissieux

Cette association participe à la réalisation d'événements culturels et sportifs en encadrant et coordonnant la mobilisation des bénévoles et, notamment, de personnes en situation d'exclusion. Elle développe des actions visant à l'insertion sociale et/ou professionnelle de publics fragiles et/ou précaires : jeunes en rupture sociale, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu de solidarité active et réfugiés.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 8 000 € au profit de l'association IESS.

En 2023, l'association a mobilisé 357 personnes, dont 72 jeunes (38 ont moins de 16 ans, 25 entre 16 et 18 ans et 9 entre 18 et 25 ans), issus des quartiers politique de la Ville à Lyon, Villeurbanne, Givors, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin, qui ont contribué à la réalisation de 39 épisodes de podcasts. Des parcours de découverte culturelle associés à l'engagement ainsi que des parcours de formation des bénévoles ont été mis en place avec, notamment, des sensibilisations aux violences faites aux femmes, aux conduites à risque et à la transition écologique

En 2024, l'association a pour objectif, de former le groupe d'apprentis reporters avec comme prescripteurs, des équipes de prévention, des bailleurs sociaux, des centres sociaux, des collectivités, des missions locales, les fondations du Prado et des Apprentis d'Auteuil. Des réalisations de podcasts sont prévues avec l'intervention d'une journaliste et un accompagnement pour l'écriture des sujets, le montage, la formation aux outils de prise de son et montage, en vue d'une restitution et d'une diffusion.

Le budget prévisionnel dédié au programme d'actions de l'association IESS pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges d'exploitation	1 500	produits d'exploitation	36 000
autres services extérieurs	22 950	Métropole	8 000
charges du personnel	36 000	autres subventions	7 000
autres charges	4 550	Ville de Villeurbanne - cité éducative	14 000
Total	65 000	Total	65 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association IESS dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, éducation à la pensée critique, participation citoyenne active, sensibilisation à l'information).

9° - L'union des comités d'intérêts locaux du Grand Lyon (UCIL) à Lyon 5ème

L'association UCIL fédère environ 50 comités d'intérêts locaux (CIL) de la Métropole, qui œuvrent pour l'amélioration de la cité et du cadre de vie de ses habitants. Elle participe aux concertations du Conseil de développement de la Métropole, de SYTRAL Mobilités, d'ONLY LYON, de la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages, du comité de déontologie et de transparence des élus et de la Maison de l'environnement dont elle est membre fondateur, et produit différents rapports et contributions. L'association centralise, par ailleurs, des services communs au bénéfice des comités adhérents (information, formations, logistique).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 13 000 € au profit de à l'association UCIL.

En 2023, l'association a mis en place des commissions internes spécialisées qui ont rassemblé environ 5 000 participants et produit des rapports communiqués aux adhérents et aux élus sur des problématiques d'urbanisme, de transports, de circulation, d'environnement, de développement durable. Elle a participé à 500 instances de concertation (plan local d'urbanisme, aménagements de quartier, les différentes Voies Lyonnaises, Presqu'île à Vivre, plan de déplacement de SYTRAL Mobilités, mise en régie de l'eau, schéma de cohérence territoriale).

En 2024, l'UCIL souhaite promouvoir et développer la concertation et la participation des habitants à tous les échelons et a pour ambition d'étendre ses activités, notamment, par l'adhésion de nouveaux CIL.

Le budget prévisionnel de l'association l'UCIL pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	1 000	ventes	4 450
autres services extérieurs	18 060	Métropole - Vie associative	13 000
charges du personnel	4 090	Ville de Lyon	5 000
emploi des contributions volontaires en nature	33 285	produits financiers	700
		contributions volontaires en nature	33 285
Total	56 435	Total	56 435

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de l'association UCIL dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, participation citoyenne active).

10° - Union régionale pour l'habitat des jeunes Auvergne-Rhône-Alpes (URHAJ) à Lyon 3ème

Créée en 2017 suite à la fusion des unions régionales Auvergne et Rhône-Alpes, l'URHAJ, rassemble 43 structures adhérentes réparties sur 10 départements de la région.

Les activités de ce réseau s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire et d'économie sociale et solidaire. Le réseau habitat jeunes compte environ 12 000 jeunes de 16 à 30 ans logés, chaque année, dans les 69 résidences et quatre services habitat jeunes de la région. L'association souhaite favoriser la mobilité professionnelle et l'installation des jeunes, sur un territoire, en les accompagnant vers l'autonomie dans un cadre convivial et citoyen, au travers de multiples services (accompagnement individuel, aide aux démarches administratives, animations collectives, etc.).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 3 000 € au profit de l'URHAJ.

En 2023, un week-end a été organisé les 10 et 11 juin. Il a été l'occasion pour les jeunes de se rencontrer et réfléchir communément sur la thématique Et nous, on fait quoi pour que ça change ?. Ils ont ainsi pu échanger, croiser leurs opinions, débattre lors d'ateliers en lien avec les équipes socio-éducatives, autour de la capacité d'agir, d'inventer et construire du collectif ou encore de comment prendre sa place dans la société. Ce fut un temps d'apprentissage, notamment, pour apprendre à écouter l'autre et respecter l'opinion d'autrui.

En 2024, l'URHAJ souhaite renouveler l'expérience dans le cadre de l'organisation d'un autre week-end citoyen ayant pour thématique les questions de discriminations. Un temps de préparation a eu lieu les 21 et 22 mars 2024 et rassemblé une dizaine de professionnels socio-éducatifs pour la co-construction de l'évènement. Les rencontres ont pour objectif d'accompagner, de sensibiliser et de former le public jeune aux questions de discriminations qui peuvent être liées, entre autres, au genre et au racisme.

Le budget prévisionnel dédié au projet de l'URHAJ pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges d'exploitation	1 200	produits d'exploitation	3 600
services extérieurs	2 810	État	10 000
autres services extérieurs	8 620	Métropole	3 000
charges de personnel	10 317	autres communes	768
contributions volontaires en nature	11 854	autres produits	5 579
		contributions volontaires en nature	11 854
Total	34 801	Total	34 801

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association URHAJ dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, participation citoyenne active, sensibilisation à l'information, éducation à la pensée critique).

11° - Association Kabubu à Lyon 3ème

L'association Kabubu prône la pratique sportive pour favoriser l'intégration des personnes exilées par des rencontres sportives favorisant la mixité des publics.

Ces actions favorisent la création de liens sociaux entre personnes exilées locales et facilitent leur insertion professionnelle en créant des opportunités telles que des formations dans le domaine du sport. L'association met également en place le projet Ambassad'or, générateur de lien social et de valorisation des compétences, auprès des jeunes qui vise à développer leur esprit critique et leur pouvoir d'agir. L'association souhaite étendre ses actions d'engagement dans le cadre des activités sportives exercées auprès des personnes exilées dont des mineurs non accompagnés. Les activités sportives, gratuites et ouvertes à tous, se déroulent chaque semaine à Lyon et à Villeurbanne. L'association souhaite impacter d'autres territoires et communes de la Métropole. Certaines actions sont en cours de réalisation à Saint-Priest et à Meyzieu.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 3 000 € au profit de l'association Kabubu.

En 2023, dans le cadre du programme Ambassad'Or, l'association Kabubu a mobilisé et développé des compétences, notamment lors de trois week-ends de formation qui ont permis de créer du lien social entre des participants de tous horizons. Le programme est ouvert aux personnes locales comme aux personnes réfugiées, et vise à les former à devenir bénévoles, dans le domaine sportif principalement. Au terme du programme, 20 jeunes ont reçu un passeport bénévole, développé par France bénévolat, véritable valorisation de leurs compétences acquises.

En 2024, l'association Kabubu souhaite poursuivre ses diverses actions qui visent à favoriser l'engagement choisi et le bénévolat, notamment, liées au programme Ambassad'Or. Les actions proposées se déroulent chaque semaine à Lyon, Villeurbanne, Meyzieu, Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

Le budget prévisionnel dédié au projet de l'association Kabubu pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges d'exploitation	6 990	État - Agence national sport - Impact 2024	15 000
services extérieurs	9 700	Métropole	3 000
autres services extérieurs	5 272	autres subventions	12 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges de personnel	28 263	Ville de Lyon	10 000
autres charges de gestion	5 022,50	Ville de Villeurbanne	10 000
contributions volontaires en nature	6 805	Union nationale des centres sportifs de plein air	5 000
		autres produits	247,50
		contributions volontaires en nature	6 805
Total	62 052,50	Total	62 052,50

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Kabubu dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, participation citoyenne active, sensibilisation à l'information, éducation à la pensée critique).

12° - Coup de Soleil en Rhône-Alpes à Lyon 5ème

L'association Coup de Soleil a été créée en 1997 sur le territoire rhônalpin pour résister au racisme et à la xénophobie qui se développaient envers les maghrébins de France. L'association favorise les relations entre tous les gens d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, les pieds-noirs, rapatriés immigrés ou générations nées en France, et les habitants de la Métropole. Pour ce faire, elle organise des conférences, des expositions, des projections de films, des spectacles et anime des interventions dans des établissements scolaires relatifs à l'histoire et à la création culturelle d'artistes et d'intellectuels maghrébins.

Dans le domaine de l'apprentissage de la citoyenneté, elle entreprend un travail avec des jeunes de centres sociaux autour de la prise de connaissance et la mise en pratique des objectifs de développement durable en lien avec des partenaires algériens dans le cadre du programme Jousour (Passerelles en langue arabe). Celui-ci vise spécifiquement, les acteurs algériens et français agissant en faveur de la jeunesse et de l'enfance.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 3 000 € au profit de l'association Coup de Soleil en Rhône-Alpes.

Tout au long de l'année 2023, l'association a mené diverses actions autour de la guerre d'Algérie sous la forme de conférences, projections de films avec débats, expositions, ateliers d'écriture autobiographique, spectacles, avec la participation d'universitaires, de chercheurs, d'écrivains, de journalistes, de poètes, mais également, de comédiens et metteurs en scène. Par ailleurs, à la demande des professeurs d'histoire et de français, l'association a animé des ateliers d'écriture et organisé des rencontres, toujours sur le thème de la guerre d'Algérie, dans les établissements scolaires de l'agglomération métropolitaine.

En 2024, dans le domaine de l'apprentissage de la citoyenneté, elle souhaite entreprendre un travail avec des lycéens de Villeurbanne et des jeunes fréquentant le Corner à Feyzin (animation Léo Lagrange) dans la connaissance et la mise en pratique des objectifs de développement durable et avec des partenaires algériens, marocains et subsahariens impliqués dans l'agroécologie au Maroc.

Le budget prévisionnel de l'association Coup de Soleil en Rhône-Alpes pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges d'exploitation	67 425	produits d'exploitation	23 200
services extérieurs	8 740	État	33 000
autres services extérieurs	22 775	Métropole - engagement citoyenneté	2 000
charges de personnel	17 520	Métropole - appel à projets culture solidarités	8 000
autres charges	44 590	Métropole - direction valorisation territoriale et relations internationales	11 000
contributions volontaires en	23 660	autres subventions	13 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
nature		autres communes (Villeurbanne, Grenoble)	24 500
		autres produits	46 350
		contributions volontaires en nature	23 660
Total	184 710	Total	184 710

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Coup de Soleil en Rhône-Alpes dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (éducation à la pensée critique, promotion de l'engagement choisi et au bénévolat).

13° - Adopte une Asso à Rillieux-La-Pape

L'association Adopte une Asso permet l'accès au bénévolat pour les publics fragilisés, personnes en situation de handicap, migrants, et jeunes en rupture. Elle a pour objectifs de favoriser leur participation sociale, améliorer leur qualité de vie (sentiment d'utilité, confiance en soi, création de liens), et de réduire la fracture associative. Elle souhaite augmenter le nombre de bénévoles pour une société plus inclusive.

Elle anime un réseau de partenaires et organise des temps d'échanges et de co-construction avec les acteurs associatifs, comme le GRIM (solutions adaptées aux personnes handicapées) et SINGA Lyon (Aide aux migrants).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 5 000 € au profit de l'association Adopte une Asso.

En 2023, l'association a accompagné 135 personnes vers le bénévolat, incluant 104 nouvelles entrées, notamment, grâce aux partenariats entrepris dans le cadre :

- du programme handicap : association Habitat et humanisme, association Grim69, association ADAPEI 69, fondation Action recherche handicap et santé mentale, association Simon de Cyrène, association tutélaire des majeurs protégés, association AMAHC, Clubhouse,

- du programme migrants, nouveaux arrivants, précarité : Le MAS - foyers pour femmes, Foyer Notre-Dame des sans-abris, ALYNEA - l'Auvent, association ERIS, SINGA Lyon,

- du programme jeunes : mission locale de Rillieux-la-Pape, ALYNEA - maraudes jeunes, Foyer de jeunes travailleurs Poppins Presqu'île, Le Mas - la station, les apprentis d'Auteuil, Lycée Sermenaz à Rillieux-la-Pape.

Par ailleurs, l'association a animé 27 ateliers qui ont permis de sensibiliser 438 personnes au bénévolat et aux opportunités du monde associatif et à 28 jeunes de tester le bénévolat sur une journée.

En 2024, l'association souhaite poursuivre et développer ses animations dans le cadre d'ateliers de sensibilisation auprès de différents publics en s'appuyant sur ses partenaires (missions locales, associations du handicap, partenaires de l'insertion, aide aux migrants de toujours) afin d'accompagner, de manière individualisée, les personnes pour lever tous les freins dans l'accès au bénévolat.

Le budget prévisionnel de l'association Adopte une Asso pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges d'exploitation	23 297	produits d'exploitation	28 388
services extérieurs	13 643	État - ANCT, FDVA	8 000
autres services extérieurs	6 268	Métropole - engagement citoyenneté	5 000
impôts et taxes	3 056	Métropole - Insertion	8 000
charges de personnel	193 390	autres subventions	2 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
contributions volontaires en nature	1 900	Ville de Villeurbanne	1 500
		Ville de Lyon	5 000
		autres établissements publics (ASP aide apprentissage)	18 000
		reprise sur amortissement	7 500
		autres produits de gestion courante	156 266
		contributions volontaires en nature	1 900
Total	241 554	Total	241 554

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Adopte une Asso dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et au bénévolat).

14° - Fédération des œuvres laïques (FOL) du Rhône à Lyon 3ème

La FOL 69 est une fédération d'associations culturelles, sportives et scolaires. Elle contribue au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle développe des activités dont l'objectif central est de permettre la rencontre et l'échange entre toutes les catégories de population.

Elle est reconnue comme un interlocuteur par les partenaires publics et représente les associations au sein de différentes instances : la commission départementale d'agrément de la jeunesse et des sports, le comité départemental FDVA, le comité départemental du dispositif local d'accompagnement, le conseil de développement de la Métropole et le groupe d'appui départemental à la réforme des rythmes scolaires.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 3 000 € au profit de la FOL du Rhône.

En 2023, la fédération a proposé un projet Défis Citoyens : À toi de Jouer qui consistait à sensibiliser le public jeune âgé de 8 à 17 ans, à l'engagement citoyen. Ainsi, deux outils ont été développés par la Ligue de l'enseignement.

Le 1^{er} outil, Cité Cap, se présentait comme un jeu de plateau, composé d'un décor et de pions en bois représentant divers éléments d'une ville, consistant à imaginer la ville idéale. Ce jeu est animé par le chargé de mission de lutte contre les discriminations de la fédération et permet d'aborder de façon ludique les questions de laïcité, de démocratie, de discriminations, d'intérêt général et de vivre-ensemble.

Le 2^{ème} outil était une exposition intitulée Cité Laïque, pensée et construite autour de la laïcité. L'ensemble du contenu a été réalisé en collaboration avec des associations adhérentes. Cette exposition a reçu le prix de la laïcité 2022 de la République Française décerné par le jury piloté par le Comité interministériel de la laïcité. Deux quartiers politiques de la Ville ont fait partie de ce projet : les maisons de quartier de Saint-Priest (Pôle enfance famille et maison de quartier Farrère) ainsi que la maison de quartier du Grand Vire à Vaulx-en-Velin.

En décembre 2024, à l'occasion de la semaine de la laïcité, la FOL 69 souhaite proposer plusieurs actions afin de sensibiliser à l'engagement citoyen les enfants dans le cadre scolaire, les jeunes et les adultes. Ainsi, il est prévu d'organiser une exposition Cité Laïque dans différentes bibliothèques de la Métropole. Le projet inclut également un jeu de piste, de type géo-catching, qui permet de sillonner la ville et de récolter au fil du parcours de nombreuses informations sur la laïcité ainsi que des interventions dans le cadre scolaire autour du jeu Cité Laïque.

Le budget prévisionnel dédié au projet de la FOL du Rhône pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges d'exploitation	500	État - convention pluriannuelle d'objectifs	1 500

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
autres services extérieurs	1 037	Métropole	3 000
charges de personnel	6 190	autres subventions	1 000
autres charges	773	CAF - fonds publics et territoire	3 000
Total	8 500	Total	8 500

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de la FOL du Rhône dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, participation citoyenne active, sensibilisation à l'information, éducation à la pensée critique).

15° - La Maison de l'apprendre à Lyon 3ème

Active sur le territoire lyonnais depuis 2018, la Maison de l'apprendre accompagne la coopération des différents acteurs de l'éducation et du développement des compétences afin de soutenir la démultiplication de leur impact et favoriser le développement d'un territoire apprenant.

Depuis 2019, La Maison de l'apprendre coordonne sur le territoire métropolitain, le Festival de l'apprendre qui favorise le décroisement et les rencontres entre acteurs de l'éducation, formation, insertion, engagement citoyen au niveau métropolitain, pour et avec les acteurs du territoire. Celui-ci s'intègre dans une démarche plus globale et internationale initiée par le Learning Planet Institute et l'UNESCO, célébrant la journée internationale de l'éducation, célébrée tous les ans le 24 janvier.

Cet évènement met en lumière les projets inspirants et fait rayonner les nombreux acteurs engagés sur la Métropole. Gratuit, il permet au public d'expérimenter et découvrir de nouvelles façons de développer des compétences autour des enjeux éducatifs tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique et développement durable.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 7 000 € à la Maison de l'apprendre.

En 2023, le festival s'est tenu du 23 au 28 janvier. Dans le cadre de sa programmation, des centaines d'acteurs ont été mobilisés dans toute la Métropole, pour le développement d'une société apprenante, plus équitable et durable. Cet évènement a réuni plus de 3 600 personnes sur la semaine. Le public a pu participer aux ateliers découvertes et assister à de nombreuses conférences inspirantes. La journée dédiée aux professionnels de l'éducation, de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'engagement citoyen a accueilli 300 personnes.

En 2024, la Maison de l'apprendre a de nouveau organisé son festival du 22 au 27 janvier 2024. Toute la semaine, 150 évènements, gratuits et ouverts à tous, se sont tenus dans divers lieux de la Métropole au sein des structures, établissements et organisations volontaires, en présentiel ou à distance. Comme en 2023, une journée professionnelle est intégrée au programme et s'est tenue à l'Hôtel de Métropole, ainsi qu'une journée grand public et dédiée aux familles à la Maison de l'environnement de Lyon.

L'association participe ainsi aux thématiques soutenues dans ce dispositif : éducation à la pensée critique, sensibilisation à l'information, promotion de l'engagement choisi et du bénévolat.

Le budget prévisionnel dédié au projet de la Maison de l'apprendre pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	2 700	vente de produits finis	500
services extérieurs	4 480	Département - FDVA axe innovation	5 000
autres services extérieurs	5 320	Métropole	7 000
charges de personnel	40 000	autres subventions	3 000
		Ville de Lyon	5 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
contributions volontaires en nature	50 000	autres produits	32 000
		contributions volontaires en nature	50 000
Total	102 500	Total	102 500

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € au profit de la Maison de l'Apprendre dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (promotion de l'engagement choisi et du bénévolat, sensibilisation à l'information, éducation à la pensée critique).

16° - L'association Tillandsia à Lyon 7ème

Créée en 2011, l'association Tillandsia se fixe pour but d'articuler pratiques du cinéma, travaux de recherche et transmission de savoirs. L'association dont les membres ont été formés à l'audiovisuel et aux sciences humaines, et, plus particulièrement, à l'anthropologie, souhaite mettre ses savoir-faire au service de projets créatifs, éducatifs et collaboratifs, autant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, que dans celui de la recherche et de l'enseignement.

Pour répondre à cet objectif, elle développe des actions protéiformes et réalise des films documentaires interrogeant les rapports entre les hommes et leur environnement.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 4 000 € à l'association Tillandsia.

En 2023, elle a animé trois ateliers d'éducation aux médias autour de la pratique de la radio dans le cadre de la formation civique et citoyenne à destination des collégiens et de jeunes engagés sur le territoire métropolitain, notamment à Lyon, mais également, à Villeurbanne, Vénissieux, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Velin. Ces villes présentent, selon l'association, des enjeux similaires du point de vue de l'accès aux médias, et de la représentation des quartiers dits populaires dans les médias traditionnels. Les ateliers de vidéo participatifs ont été mis en place avec à chaque fois, entre 10 et 20 élèves. Ces actions ont touché une centaine de jeunes.

En 2024, l'association souhaiterait poursuivre ses activités d'ateliers d'éducation à l'image et aux médias, de projets de recherche et création privilégiant une démarche participative et d'ateliers autour de la pratique de la radio ainsi que la réalisation de films documentaires. Par ailleurs, elle prévoit l'organisation d'un festival sous la forme d'une soirée de projections-débats.

Le budget prévisionnel de l'association Tillandsia pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	7 867	ventes	35 710
services extérieurs	5 596	DRAC	3 500
autres services extérieurs	2 650	ASP - FONPEPS (dispositif de soutien emploi artistique)	4 500
frais de personnel	75 428	Département du Rhône	5 000
autres charges de gestion courante	3 329	Métropole - vie associative engagement citoyenneté	4 000
		autres subventions	4 000
		Ville de Lyon - fonctionnement	7 000
		FDVA	2 000
		Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports (DRAJES)	3 000
		Communauté de Communes Saône-Beaujolais	3 000
		Communauté Ouest Rhodanien	3 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
		Fondation CARASSO art citoyen	10 000
		Fondation de France arbres et durabilité des agrosystèmes	10 000
		autres produits de gestion courante (cotisations)	160
Total	94 870	Total	94 870

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Tillandsia dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, sensibilisation à l'information, éducation à la pensée critique).

17° - Association ATOU à Lyon 2ème

Cette association a pour but, au travers de la danse, et avec des thématiques issues de la recherche scientifique, de contribuer à l'amélioration des relations sociales dans la cité, de créer un espace où chacun pourra découvrir et développer ses capacités, renforcer sa confiance en soi et sa conscience citoyenne.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 2 000 € au profit de l'association ATOU.

En 2023, l'association a mis en place des projets collaboratifs avec les étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 à Bron, avec les étudiants de l'école des Beaux-Arts de Lyon, le Centre de ressources professionnelles et d'enseignement supérieur artistique de la musique, les élèves du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et l'École nationale de musique de Villeurbanne. Elle a organisé des ateliers de danses et de sciences pour les collégiens de Lyon et de Vaulx-en-Velin. Ce projet s'inscrit dans la continuité des projets art et science que l'association réalise depuis 2018 auprès des citoyens autour des questions de migration.

En 2024, l'association ATOU souhaite poursuivre ses expérimentations pour encourager à croire en soi et aux autres, en mobilisant sa propre histoire de vie à travers une démarche personnelle et collective de création. Elle animera des ateliers de danse réguliers avec des personnes adultes déficientes, des jeunes migrants et des enfants résidents à Lyon, en lien avec l'espace Artaud à Lyon 4ème, le centre d'art Ramdam à Sainte-Foy-lès-Lyon et le Centre culturel œcuménique à Villeurbanne.

Le budget prévisionnel de l'association ATOU pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	416	prestations de services -ventes	6 500
services extérieurs	2 497	DRAC - action culturelle	13 000
autres services extérieurs	8145	Métropole - direction solidarité, habitat, éducation	5 000
charges de personnel	36 942	Métropole - vie associative engagement citoyenneté	2 000
contributions volontaires en nature	6 000	Métropole - culture et solidarités	5 000
		autres subventions	7 000
		FDVA	4 000
		autres produits (adhésion)	600
		mécénat - dons	1 900
		Ville de Lyon - fonctionnement	3 000
		contributions volontaires en nature	6 000
Total	54 000	Total	54 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association ATOU dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, éducation à la pensée critique).

18° - Observatoire des armements, centre de documentation recherche paix et conflits (CDRPC) à Lyon 5ème

L'association CDRPC a pour objet de rassembler et de diffuser le maximum d'informations concernant la paix et les conflits, de conduire des recherches et de participer à des campagnes d'opinion concernant la paix et le désarmement ainsi que de défendre et d'assister les victimes des conflits.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 2 000 € à l'Observatoire des armements, centre de documentation recherche paix et conflits.

En 2023, l'association a réalisé un 1^{er} projet en proposant un parcours de formation pour découvrir, monter en compétences et maîtriser le langage des médias. Les modules d'animation invitent à interroger la place du militaire dans nos sociétés et portent un regard critique sur la guerre promue comme la seule façon de résoudre les conflits. Il s'agit de contribuer à déconstruire la sémantique utilisée dans les médias et de renforcer l'esprit critique, principalement en direction de la jeunesse. L'objectif est d'encourager la question du désarmement par l'éducation aux jeux vidéo. L'action est à destination des jeunes de 15 à 25 ans de tous horizons (élèves de collège, de lycées, jeunes en décrochage scolaire, en foyer d'accueil, fréquentant les structures socio-culturelles de leur quartier). Des contacts ont été pris avec l'Association ACOLEA, mission de lutte contre le décrochage scolaire, lycée Alfred de Musset, MJC de Saint-Just et la Fondation des apprentis d'Auteuil.

En 2024, l'association souhaite organiser un Game Jam, événement vidéo ludique, permettant de sensibiliser des jeunes à la création de jeux vidéo alternatifs. Pour cette 1ère édition la thématique portera sur la paix : Game Jam for Peace ou comment déconstruire l'image des jeux vidéo de guerre.

Dans un 1^{er} temps, l'association mettra en place des groupes créatifs (une cinquantaine de personnes) qui travailleront ensemble pendant toute la durée de l'événement pour la création de maquette du jeu en co-construction avec le public. Dans un 2nd temps, et après présentation et échange autour des maquettes, les développeurs finaliseront les prototypes de jeux.

Le budget prévisionnel dédié au projet 2024 de l'Observatoire des armements, CDRPC est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	2 000	Métropole	2 000
services extérieurs	800	autres subventions	2 000
autres services extérieurs	1 000	fonds propres	2 682
charges de personnel	2 564		
autres charges de gestion	318		
Total	6 682	Total	6 682

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'Observatoire des armements, CDRPC, dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (éducation à la pensée critique).

19° - Bourse du travail à Lyon 3ème

L'association Bourse du travail a pour objet de renseigner des salariés pour tout ce qui concerne le droit du travail, l'information et la consultation pour certaines organisations syndicales de salariés. Elle se réfère aux textes officiels législatifs relatifs au droit du travail. Elle renseigne au guichet, au téléphone et donne des réponses aux questions posées sur le site par les salariés ayant des difficultés liées à leurs activités professionnelles et aux syndicats de salariés en ce qui concerne le code du travail ou les conventions collectives. Elle apporte une aide pour la rédaction de courrier et fait de l'orientation aux salariés dans leurs démarches.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2336 du 22 mai 2023, la Métropole a attribué une subvention de 3 000 € à l'association Bourse du travail.

En 2023, l'association a comptabilisé :

- 704 personnes qui se sont présentées au guichet,
- 855 personnes en appels téléphoniques,

- 524 mails pour les réservations de salles,
- 684 réunions organisées.

Le budget prévisionnel de l'association Bourse du travail pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	150	Métropole	3 000
services extérieurs	120	Ville de Lyon	14 000
autres services extérieurs	6 290	autres produits	24 396
charges de personnel	33 633	autres subventions	3 000
charges financières	130		
autres charges médecine travail	120		
charges exceptionnelles	3 953		
Total	44 396	Total	44 396

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Bourse du travail dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active)

20° - Éclaireuses et Éclaireurs de France à Lyon 3ème

L'association des Éclaireuses et Éclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme. L'association est un mouvement de jeunesse qui, dans une perspective d'éducation permanente, réunit des enfants, des adolescents et aussi des adultes qui prennent ensemble des responsabilités et, par ce moyen, poursuivent leur formation.

Organisée au niveau régional, l'association a des groupes locaux dans des villes ou des quartiers. Présente sur le territoire de la Métropole depuis 1911, l'association compte six groupes locaux actifs dans les communes de Dardilly, d'Oullins-Pierre-Bénite, Lyon Presqu'île, Lyon 3ème, Lyon 4ème, et Villeurbanne. L'association vise à former des citoyens engagés qui connaissent leur pays, ouverts sur le monde, conscients des problèmes liés aux enjeux sociaux, culturels, environnementaux, économiques et attachés à les résoudre.

En 2024, l'association souhaite proposer des actions d'information et de formation sur l'engagement bénévole. Elle mobilisera des jeunes au niveau des écoles et universités et des structures d'accueil de jeunes. Elle a également pour projet, de mettre en place des actions visant à sensibiliser les enfants et les jeunes à l'éducation à la citoyenneté et d'animer des temps de débats avec les jeunes âgés de 6 à 18 ans. L'association ambitionne de renforcer le maillage territorial afin de développer l'offre auprès des jeunes.

Le budget prévisionnel de l'association Éclaireuses et éclaireurs de France pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	122 732	vente de produits et prestations	273 714
services extérieurs	89 471	FDVA	4 000
autres services extérieurs	60 777	subventions communales	11 650
charges de personnel	17 678	Métropole	6 000
charges de gestion courante	49 938	autres subventions	12 500
amortissements	8 680	fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	7 108
contributions volontaires en nature	298 000	produits de gestion courante	34 304
		contributions volontaires en nature	298 000
Total	647 276	Total	647 276

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € au profit de l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, promotion de l'engagement choisi et du bénévolat).

21° - Association GINGA à Lyon 5ème

L'association GINGA produit et réalise des contenus audiovisuels pour de la diffusion web, télévision et cinéma, avec des rapports horizontaux et bienveillants, autour de formes artistiques pluridisciplinaires. Cette association a pour but d'aider à la création d'un réseau audiovisuel professionnalisant et de mettre en commun les compétences et ressources. L'association favorise ainsi, l'entraide et la solidarité entre ses membres.

En 2024, l'association souhaite réaliser des films ayant pour sujets entres autres : les conditions de vie des enfants immigrés, la marche pour l'égalité et contre le racisme, les 30 ans du génocide rwandais. Elle a pour projet la réalisation d'un film sur Gaston Lavoille, ancien principal qui a scolarisé des enfants juifs d'Izieu. Par ailleurs, elle poursuivra un atelier de cinéma initié en 2023 avec le réseau Traces, Capso foyer et le club de foot de Lyon-La Duchère avec la réalisation d'un court métrage documentaire sur les mineurs non-accompagnés et les jeunes joueurs ainsi que d'autres projets sur Villeurbanne (Rize) et Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Le budget prévisionnel de l'association GINGA pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	5 000	produits d'exploitation	3 260
services extérieurs	3 000	État	10 000
autres services extérieurs	4 000	Métropole - Vie associative	2 000
charges de personnel	37 260	Métropole - appel à projets culture et solidarités	6 000
autres charges de gestion	4 000	autres subventions	6 000
		Villes de Lyon et Villeurbanne	8 000
		autres partenaires publics - Centre national du cinéma et de l'image animée	18 000
Total	53 260	Total	53 260

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association GINGA dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, l'éducation à la pensée critique.

22° - Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) à Lyon 3ème

L'AFEV a pour objet la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité, notamment dans les quartiers en difficulté. Trois modalités d'engagement sont proposées aux étudiants :

- le bénévolat dans le programme mentorat,
- le volontariat en service civique,
- le programme KAPS de colocation des étudiants dans des quartiers populaires accompagné d'actions de solidarité menées pour et avec leurs voisins.

Pour 2024, à travers un nouveau tiers lieu, qui est l'ancien collège Truffaut, situé 4 place Lieutenant Morel dans les pentes de la Croix-Rousse, l'objectif est d'inventer de nouvelles façons de travailler, de s'engager et d'expérimenter. Il s'agit de développer une communauté solidaire de pairs qui s'appuie sur les ressources du territoire.

Pilotées par l'AFEV, les colocations de la résidence étudiante sont occupées par des étudiantes et étudiants engagés à travers la réalisation d'actions solidaires pour le quartier. Ils favoriseront l'attractivité du site par des actions et animations régulières permettant de faire le lien avec les populations diversifiées de l'arrondissement.

Le budget prévisionnel dédié au projet de l'AFEV pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	5 996	Métropole - vie associative engagement citoyenneté	7 000
services extérieurs	3 350	autres subventions	33 000
autres services extérieurs	4 625	Ville de Lyon - jeunesse	30 000
charges de personnel	61 220	Ville de Villeurbanne - jeunesse	1 500
autres charges de gestion	1 618	Agence nationale du service civique volontariat	3 391
dotation aux amortissements	291	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles - aide apprentissage	1 680
contributions volontaires en nature	17 300	Fondation BNP - fonctionnement	529
		contributions volontaires en nature	17 300
Total	94 400	Total	94 400

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € au profit de l'AFEV dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, promotion de l'engagement choisi et du bénévolat).

23° - Association Numérique en Commun(s) (NEC) à Vaulx-en-Velin

L'association NEC propose des activités autour du numérique, de l'électronique, du sport, de la culture et des loisirs destinées à tout public et plus particulièrement à des personnes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation économique et sociale, soit du fait de leur situation personnelle. Elle favorise le lien social au travers de toutes ses actions en contribuant au développement des valeurs citoyennes d'entraide et de solidarité par l'organisation ou le soutien d'actions à caractère sportif, culturel et social.

En 2024, l'association souhaite organiser un événement afin de célébrer l'engagement. L'idée est d'inclure des témoignages, des expositions, des projections de documentaires et des conférences pour sensibiliser le public à l'histoire de personnalités célèbres qui se sont engagées. À l'aide des réseaux sociaux, elle envisage de lancer des campagnes de sensibilisation, également dans les écoles et les quartiers. Pour cela, elle compte utiliser des supports visuels et des témoignages pour illustrer les progrès accomplis, tout en soulignant les défis persistants en matière d'égalité. Parallèlement, elle compte mettre en place des actions axés sur l'égalité et la diversité. Les jeunes pourront proposer des initiatives telles que des ateliers, des forums de discussion, des actions de bénévolat ou des événements culturels visant à promouvoir l'inclusion.

Le budget prévisionnel de l'association NEC pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	36 163	vente de produits, prestations	87 297
services extérieurs	77 884	État	54 894
autres services extérieurs	30 520	Commune	35 000
charges de personnel	109 233	Métropole - Vie associative engagement citoyenneté	2 000
charges financières	5 000	Métropole - Mission diversité et MQE	11 400
dotation aux amortissements	53 158	autres subventions	8 000
contributions volontaires en nature	49 140	aides privées	86 367
		autres subventions	27 000
		contributions volontaires en nature	49 140
Total	361 098	Total	361 098

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association NEC, dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, éducation à la pensée critique, sensibilisation à l'information, promotion de l'engagement choisi et du bénévolat).

24° - MJC de Givors

Le projet de la MJC de Givors veut permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun puisse se sentir légitime. Elle favorise l'autonomie, l'épanouissement et la prise de responsabilité des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture. Elle vise à ce que tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle promeut les initiatives et actions avec et pour les jeunes. Elle anime des lieux d'expérimentations, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes, propres à faire vivre les valeurs de la République. Elle encourage le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles.

En 2024, la MJC de Givors, qui centralise l'ensemble de l'administratif, envisage avec les MJC de Saint-Just, d'Oullins-Pierre-Bénite et de Brignais d'organiser un séjour pour 32 jeunes de 11 à 17 ans sur le thème de la citoyenneté à travers la découverte des régimes politiques. Une découverte à la fois historique, technique et empirique.

Ce séjour citoyen doit avoir lieu du 8 au 12 juillet 2024 et, a pour objectif de créer une société fictive. Les participants seront amenés, chaque jour, à vivre un nouveau bouleversement dans la gouvernance de leur état. Pendant une semaine, les jeunes seront accompagnés de spécialistes des régimes politiques, d'historiens et d'animateurs afin de vivre sous plusieurs régimes politiques (totalitarisme, monarchie, anarchisme, démocratie), à travers des mises en scènes conçues par l'équipe pédagogique. Ces expériences seront des reconstitutions de cadres politiques propres à chaque mode de gouvernance. Pour cela, il y aura des décors, de la musique, des images, ainsi que des jeux de rôles.

Le budget prévisionnel dédié au projet la MJC de Givors pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	3 938	DRAC	1 000
services extérieurs	4 804	Métropole - Vie associative engagement citoyenneté	5 000
autres services extérieurs	2 367	autres subventions	4 000
charges de personnel	4 000	CAF	2 500
		fonds européens	1 000
		cotisations	1 609
Total	15 109	Total	15 109

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de la MJC de Givors, dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, éducation à la pensée critique, sensibilisation à l'information).

25° - Le Mouvement associatif AuRA à Lyon 3ème

Le Mouvement associatif AuRA rassemble 14 réseaux associatifs de champs très variés, en un seul et même lieu d'échange et de réflexions, et autour d'un seul et même but : choisir l'intérêt général.

À ce titre, l'association est un interlocuteur reconnu des responsables politiques et administratifs de la Métropole et de la Région AuRA. Son rôle est également de favoriser et promouvoir le développement d'une force associative utile et créative, et de lui donner une meilleure visibilité pour la faire reconnaître comme un corps intermédiaire à part entière. Les réseaux membres représentent environ la moitié des 185 000 associations de la Région.

En 2024, le Mouvement associatif AuRA souhaite organiser les 1^{ères} assises de la vie associative métropolitaine en réunissant l'ensemble des coordinations associatives présentes sur le territoire autour d'une journée festive promouvant le fait associatif et l'engagement. Le but de l'évènement sera de mettre en lumière des dynamiques associatives, partager leurs évolutions et éventuels freins rencontrés et célébrer, plus globalement, toutes les formes d'engagement.

Pour la réalisation, trois phases sont prévues :

- une concertation avec les différentes parties prenantes (coordinations associatives membres, collectivités territoriales, collectifs citoyens, etc.) permettant de co-construire la programmation de l'évènement,
- l'organisation d'une journée d'échanges et de travail,
- la programmation des assises. Celles-ci s'adresseront à tous les publics, à l'ensemble des associations et aux partenaires présents sur le territoire souhaitant échanger et partager leurs propositions et expériences pour conforter et renforcer les dynamiques associatives sur le territoire métropolitain.

Le budget prévisionnel dédié au projet prévisionnel de l'association Le Mouvement associatif AuRA pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	600	DRAJES AuRA	4 840
services extérieurs	1 000	Métropole - Vie associative	15 000
autres services extérieurs	10 740	autres produits de gestion courante	500
charges de personnel	13 000	autres subventions	5 000
Total	25 340	TOTAL	25 340

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Le Mouvement associatif AuRA, dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'engagement et de la citoyenneté (participation citoyenne active, sensibilisation à l'information, promotion de l'engagement choisi et du bénévolat

26° - Fédération des centres sociaux du Rhône à Villeurbanne

La Fédération des centres sociaux du Rhône poursuit quatre grandes missions :

- soutenir et accompagner le réseau : appui à la vie associative des adhérents, qualification des professionnels et formation des administrateurs,
- faciliter les échanges et le travail collaboratif : échanges de pratiques, projets transversaux,
- représenter et promouvoir le réseau : animer les partenariats institutionnels et associatifs, promouvoir et valoriser les initiatives des centres sociaux,
- favoriser la recherche et le développement : recherche-action sur les centres sociaux en difficulté, recherche sur le développement du pouvoir d'agir du numérique.

Pour 2024, l'association souhaite poursuivre son rôle d'animation et de renforcement du pouvoir d'agir des habitants. Plus spécifiquement, les objectifs fixés sont :

- accompagner les centres sociaux sur les questions d'encapacitation : la Fédération travaille avec les 66 centres sociaux du territoire métropolitain, notamment sur la participation des habitants à la vie de la cité, afin de favoriser l'émergence d'initiatives visant à répondre à ce défi. Par exemple, elle accompagne des collectifs d'habitants et les équipes autour des pratiques d'économie de partage et d'alimentation. Elle propose également des formations d'action collective à visée émancipatrice permettant aux habitants de se saisir des questions qui les préoccupent,
- construire des parcours d'engagement : la Fédération aide à construire des parcours de mobilisation des habitants en accompagnant les équipes des centres sociaux sur les gestes professionnels,
- travailler la posture d'animation en permettant progressivement aux habitants de prendre une part de plus en plus importante et autonome dans les collectifs constitués,
- organiser des rencontres collectives par bassin géographique et thématiques autour des questions du pouvoir d'agir des jeunes,
- organiser des temps d'information autour des petits déj' de l'information sur différentes thématiques (laïcité, discrimination, etc.).

Le budget prévisionnel de la Fédération des centres sociaux du Rhône pour 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	5 164	prestations de service	175 517
services extérieurs	62 669	État	16 938
autres services extérieurs	321 497	Métropole	128 050
impôts et taxes	34 755	plan d'accompagnement transition et résilience	31 050
charges de personnel	540 407	<i>prévention</i>	17 000
autres	63 472	<i>vie associative</i>	20 000
		<i>engagement et citoyenneté</i>	20 000
		<i>conférence des financeurs</i>	15 000
		<i>alimentation</i>	25 000
		CAF	131 300
		Ville de Lyon	65 677
		autres	16 000
		Mutuelle sociale agricole	15 000
		autres produits	479 482
Total	1 027 964	Total	1 027 964

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fédération des centres sociaux du Rhône, dans le cadre des actions qui participent aux thématiques de l'Engagement et de la Citoyenneté (Participation citoyenne active, éducation à la pensée critique).

III - Modalités de soutien de la Métropole

Les activités exercées par ces structures s'adressant à un public purement local, les subventions ne sont pas soumises à la réglementation en matière d'aides économiques.

Pour les subventions ne donnant pas lieu à un conventionnement, le versement des subventions interviendra en une fois dans un délai de 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Les structures subventionnées devront transmettre le bilan qualitatif et financier du programme d'actions subventionné comprenant un tableau synthétique, mettant en regard le budget prévisionnel et les dépenses réellement réalisées, et intégrant les contributions reçues de tous les autres financeurs dans un délai de six mois suivant la fin de réalisation du programme d'actions, ainsi que le bilan et le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos, certifiés, le cas échéant, par le Commissaire aux comptes et du rapport d'activités approuvés par l'assemblée générale du bénéficiaire.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé. À ce titre, la subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination ou excède le coût réel des dépenses engagées devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole.

Le bénéficiaire s'engage à assurer l'information sur le soutien de la Métropole dans tous supports de communication imprimés, audiovisuels, digitaux relatifs à l'action ou l'évènement subventionné (presse, sites internet, réseaux sociaux, formulaires d'inscription, badges, etc.) auprès du public et des partenaires professionnels. Il utilisera le logo de la Métropole selon sa charte disponible sur le site www.grandlyon.com/pratique/publications-institution. Le bénéficiaire doit justifier du respect de cette obligation.

D'autre part, il peut être demandé au bénéficiaire d'apposer un support de communication (autocollant ou aimanté) remis par les services de la Métropole.

Concernant l'association l'AFEV et Fédération des centres sociaux du Rhône, les modalités de versement seront définies dans une convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 164 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, pour l'année 2024,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, l'association l'AFEV et la Fédération des centres sociaux du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 164 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5780.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324390-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
